

ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de PEYRAT DE BELLAC (Haute-Vienne),

VU la requête en date du 16 juin 2026 par laquelle la SA SCOP LABBE TP, demeurant le Four à Chaux – 16150 CONFOLENS et représentée par Mathieu DUBOURNET, sollicite l'autorisation de procéder à une interdiction de la circulation sur la rue des Champorées (VC1) afin de pouvoir effectuer des traversées d'eaux pluviales ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

VU l'article L. 113-2 du Code de la voirie routière ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental en date du 16 juin 2026 ;

A R R Ê T É

Article 1er : A compter du 22 juin 2026 et pour une période de 5 jours, la circulation (sauf riverains) ainsi que le stationnement sur une portion de la rue des Champorées (VC1) - 87300 PEYRAT DE BELLAC seront interdits afin de pouvoir effectuer des travaux précédemment énumérés.

Article 2 : Une déviation nécessaire sera mise en place correspondant à l'itinéraire suivant (plan ci-joint) : VC n°1 (rue des Champorées/Beissat) – RD675 (route du Dorat) et VC9 (route des Petits Breuils).

Article 3 : Cette réglementation de circulation sera effective à compter du 22 juin 2026. La signalisation correspondante sera mise en place par SA SCOP LABBE TP – 16500 CONFOLENS.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

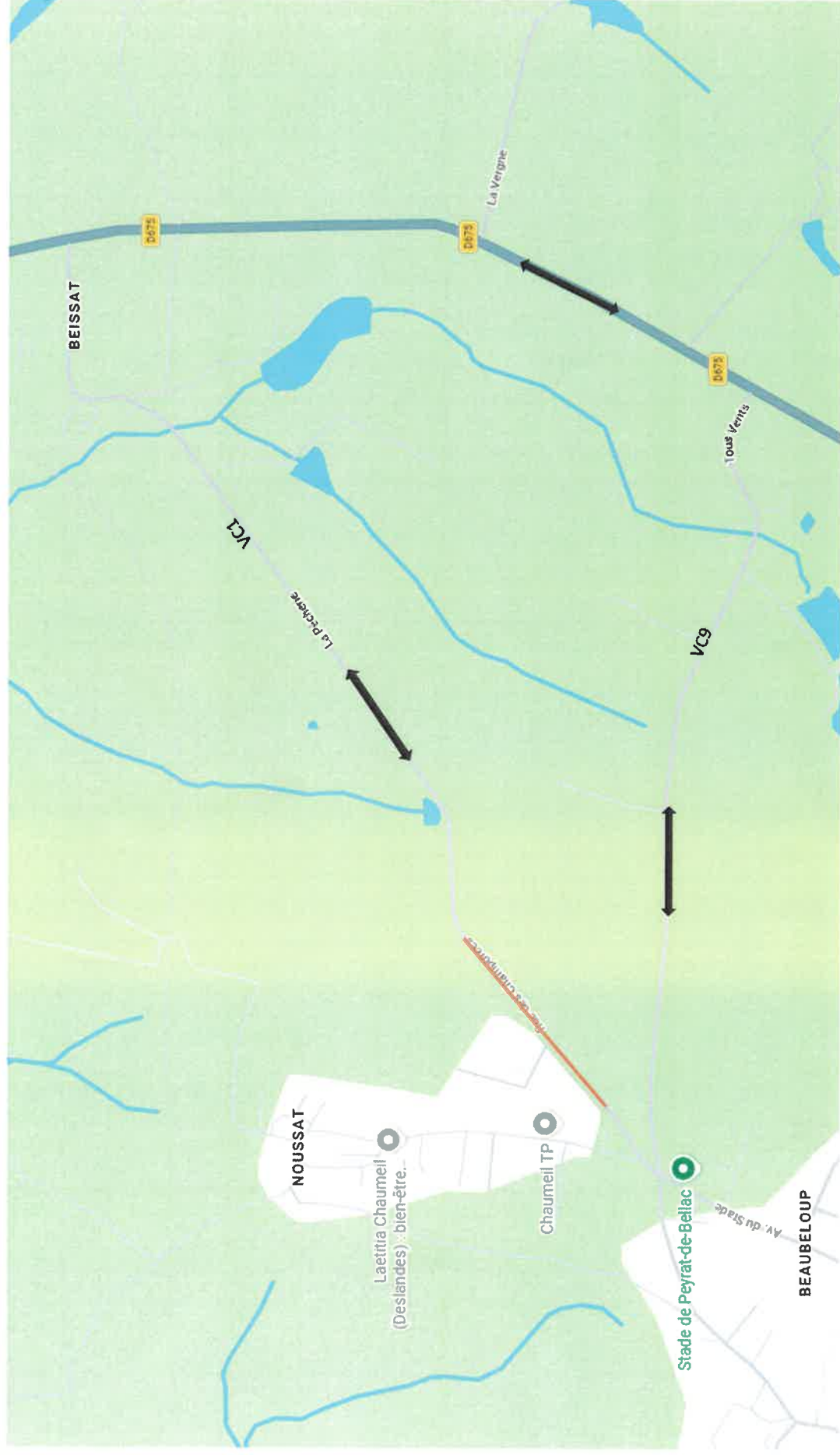
Ampliation du présent arrêté sera adressée à la gendarmerie de BELLAC, au Centre de Secours de BELLAC, au SAMU, Monsieur le Président de la CCHLeM, Conseil Départemental (Antenne technique de Val d'issoire), SA SCOP LABBE TP

Fait à PEYRAT DE BELLAC
Le 18 juin 2026

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX



Travaux eaux pluviales rue des Champorées du 22 au 26 juin 2026 – Proposition d'itinéraire de déviation



Zone de travaux



VC 1 (Les Champorées) – RD 675 (route du Dorat) – VC 9 (Route des Petits Breuils)